

En exercice	120
Présents	75
Procurations	18
Votants	93

DELIBERATION N°5-072021

Objet : Consultation des entreprises – prestation de service pour lavage des bornes

L'an deux mille vingt-et-un, le deux juillet, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES** du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 22 juin 2021*

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	Joël PARKITNY	
BORREZE	Pierre CHEVALIER	Dominique HERMENAULT
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Louis CHUPIN	Sylvie MENARDY
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC AILLAC	Laurent LACOMBE	
CAZOULES		
JAYAC	Guy ESTRUC	Christine PASQUET
ORLIAGUET	Alain MARINIER	
PAULIN	Catherine CHEYROU	Alain PERIQUOI
PEYRILLAC ET MILLAC	Ghislain FOURREAUX	
SALIGNAC EYVIGUES	Didier DELBARY	Nathalie GAUSSINEL
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
PRATS DE CARLUX		
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU
ST GENIES	Marion CHAPUT	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Eric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC		

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Dominique SANFOURCHE
DOMME	Francis COUSIN	
FLORIMONT GAUMIER	Nicole MAROUSSIE	
GROLEJAC	Jocelyne TIREL-LALAUDE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT	Véronique BENITTA	Emmanuelle ALBERT
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND	Vincent GEOFFROID	Jean-Louis BREUIL
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES EYZIES		
LES FARGES		
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	

PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC	Sébastien CULINE	
VALOJOUXX	Philippe BASTIDE	Christiane SALVIAT

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	Francis VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Christine LASCOMBE	Marcelle DELIBIE
MARQUAY	Sylvie JESINGHAUS	
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	Fabien PERUSIN
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	Christine DANGREMONT
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIÉS	Isabelle MONTGERMONT	
VEZAC	Christian ROBLES	Sylvie DELBARY
VITRAC		

Excusés :

Mme Véronique COUTAND (*Les Eyzies*) ; M. Pierre COUDON (*Saint-Pompon*) ; Mme Claude DENIS (*Veyrignac*) et M. Johann LEREBOURG (*Veyrignac*).

Procurations :

M. Marc PONS (*Tamniès*) donne procuration à Mme Isabelle MONTGERMONT (*Tamniès*)
M. Patrick ARMAGNAT (*Domme*) donne procuration à M. Francis COUSIN (*Domme*)
M. Cyril CERF (*Thonac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*)
M. Vincent JARDEL (*Sergeac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*)
Mme Elisa COUSIN (*Aubas*) donne procuration à M. Jean-Marie DESCAMP (*Aubas*)
Mme Denise ARNOULT (*Peyrillac-et-Millac*) donne procuration à M. Ghislain FOURREAUX (*Peyrillac-et-Millac*)
M. Charles MOLINA (*St Geniès*) donne procuration à Mme Marion CHAPUT (*St Geniès*)
M. Sébastien FRIT (*La Chapelle-Aubareil*) donne procuration à Mme BERTHELOT Catherine (*La Chapelle-Aubareil*)
M. Michel ANDRE (*Marcillac-St-Quentin*) donne procuration à Mme Christine LASCOMBE (*Marcillac-St-Quentin*)
M. Sylvain BRULEY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*)
Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*)
Mme Nathalie GLEMAREC (*Marquay*) donne procuration à Mme Sylvie Jesinghaus (*Marquay*)
M. Didier MILLEROT (*Meyrals*) donne procuration à Mme Jacqueline JOUANEL (*Meyrals*)
Mme Marie-Eve BEYNEIX (*Saint-Vincent-de-Cosse*) donne procuration à Mme Nathalie BALLERAND (*Saint-Vincent-de-Cosse*)
Mme Andrée CAMBIER (*Carsac-Aillac*) donne procuration à M. Laurent LACOMBE (*Carsac-Aillac*)
Mme Héloïse MARADENE (*Prats-de-Carlux*) donne procuration à Mme Marie-Laure FERBER (*Carlux*)
Mme Marie-Annick DUCOIN-HAZARD (*Saint-Laurent-la-Vallée*) donne procuration à M. Lilian GILET (*Saint-Laurent-la-Vallée*)
M. Fabrice LEFEVRE (*Simeyrols*) donne procuration à M. Jean-Pierre PLANCHE (*Simeyrols*).

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Président rappelle que des bornes de gros volume sont installées, ou sont en cours d'installation. In fine, le nombre de bornes est estimé comme suit :

	BORNES ENTERREES	BORNES SEMI ENTERREES	BORNES AERIENNES	VOLUME	PREHENSION DE LA BORNE
OMR (ordures ménagères)	107	372	50	4 à 5 m ³	Champignon Kinshofer
EMR (Emballages, papiers)	126	428	54	4 à 5 m ³	Champignon Kinshofer
VERRE	80	277	32	3 à 4 m ³	Simple crochet

AR Prefecture

024-252402284-20210702-05072021-DE
Reçu le 09/07/2021
Publié le 09/07/2021

Le Président propose pour des raisons d'hygiène, d'envisager le lavage de celles-ci, et en option l'entretien, pour les périodicités suivantes :

- ❖ 2 fois par an pour les bornes OMR (ordures ménagères)
- ❖ 1 fois par an pour les EMR (emballages et papiers)
- ❖ 1 fois tous les 2 ans pour le verre

En option, la maintenance curative des bornes comprend :

- A chaque lavage :

* La vérification du matériel et le signalement de toute anomalie ou détérioration auprès des services du SICTOM, (le changement des pièces détachées sera réalisé par le SICTOM),

* Le pompage des jus et des détritrus,

- Une fois par an (OMR et EMR) et à chaque lavage (VERRE) : Le graissage des parties à entretenir, notamment, les roulements du tambour OMR, les axes en fond de cuve, les chaînes à vérifier et à graisser.

Après consultation des entreprises, le Président présente au Comité Syndical les conclusions de la Commission des marchés, réunie le 28/06/2021 afin d'examiner les plis reçus pour le lavage et l'entretien des bornes de pré-collecte des déchets, ce qui peut se résumer ainsi :

- 2 offres ont été reçues (Ets ANCO et ESE) et reprennent les caractéristiques demandées dans le cahier des charges.

* Les deux entreprises sont connues du SICTOM pour avoir effectué des prestations de lavage (ANCO pour des bacs, ESE pour des bornes),

* L'entreprise ESE est mieux disante et propose, en plus du lavage, des prestations de maintenance curative (changement de pièces ou éléments de bardage - matériel fourni par le SICTOM), mais aussi des prestations de diagnostics en dehors des périodes de lavage.

- Vu les critères de sélection, la proposition des Ets ESE est mieux disante.

Après lecture du compte-rendu de la Commission des marchés, et avis du bureau syndical réuni en séance du 28/06/2021,

le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Confirme** les choix de la Commission des marchés exprimés ci-dessus,

- **Mandate** le Président pour mettre en œuvre ce marché comme suit :

A compter du 01/08/2021 et pour une durée de deux ans reconductible 1 fois, selon les prix détaillés en annexe, les **Ets ESE France** sis 42 rue Paul Sabatier à CRISSEY (71), réaliseront :

❖ **Le lavage des bornes, intérieur et extérieur, comme suit :**

- Chaque année, de préférence avant l'été :

1 lavage pour chacun des flux (100% des OMR + 100% des EMR + 50% du verre)

AR Prefecture

024-252402284-20210702-05072021-DE
Reçu le 09/07/2021
Publié le 09/07/2021

- Chaque année, de préférence à l'automne : 1 second lavage des OMR

Pour un cout de 89.60€ HT + TVA par unité

- ❖ **L'entretien courant des bornes**, (coût et prestation compris dans le tarif de lavage) :
 - A chaque lavage :
 - * *La vérification du matériel et le signalement de toute anomalie ou détérioration auprès des services du SICTOM, (le changement des pièces détachées sera réalisé par le SICTOM),*
 - * *Le pompage des jus et des détritrus,*
 - Une fois par an (OMR et EMR) et à chaque lavage (VERRE) : *Le graissage des parties à entretenir, notamment, les roulements du tambour OMR, les axes en fond de cuve, les chaines à vérifier et à graisser.*
- ❖ **En proposition en sus**, la maintenance curative et le diagnostic de panne, hors période de lavage des bornes.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 02 juillet 2021.



AR Prefecture

024-252402284-20210702-05072021-DE
Reçu le 09/07/2021
Publié le 09/07/2021